

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité a mené à bien la procédure de vote sur l'amendement portant la cote S/2020/690, que la Fédération de Russie a proposé au projet de résolution portant la cote S/2020/684, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question intitulée « la situation au Moyen-Orient ». Le vote s'est déroulé compte tenu des conditions extraordinaires qui touchent actuellement la pratique et les méthodes de travail du Conseil et selon la procédure énoncée dans la lettre datée du 27 mars 2020 adressée aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil par le Président du Conseil (S/2020/253), qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité a reçu des lettres des 15 membres du Conseil communiquant la position de leur pays sur la proposition d'amendement, portant la cote S/2020/690, au projet de résolution portant la cote S/2020/684. Le résultat du vote est le suivant :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Viet Nam

Ont voté contre :

Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus :

Indonésie, Niger, République dominicaine, Tunisie.

L'amendement proposé a recueilli cinq voix pour et six voix contre, avec quatre abstentions. Il n'a pas été adopté, le nombre requis de voix n'ayant pas été obtenu.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

20-09504 (F) 160720 160720

